

Demande de délégation

English Form

Comment faire une demande de délégation

1. Toute personne désireuse d'intervenir devant le Conseil devra remplir le formulaire ci-joint et le soumettre au Secrétaire au moins sept (7) jours avant la réunion du Comité plénier. Si un formulaire de demande est reçu en retard, ou si l'Ordre du jour est réputé complet, le formulaire de demande sera considéré pour la prochaine réunion du Comité plénier.
2. Des informations générales ou pertinentes doivent également être fournies avec le formulaire de demande au moins sept (7) jours avant la réunion du Comité plénier et seront incluses dans la trousse du Conseil pour examen avant la réunion.

Lors de la réunion

Les délégations publiques sont toujours le premier point à l'Ordre du jour du Comité plénier. Le Maire invitera les délégations à la tribune pour parler de leur dossier. Les présentations des délégations sont limitées à 10 minutes. Après la présentation, le Maire et les Conseillers peuvent poser des questions à la délégation. Lors de la clôture de la discussion, le Conseil peut demander au personnel de préparer une résolution pour sa considération lors d'une prochaine réunion du Conseil ou peut renvoyer la question au service ou au Comité approprié pour obtenir des commentaires ou des conseils.

Informations importantes concernant les réunions publiques tenues en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire

Les réunions publiques tenues en vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire donnent aux propriétaires/résidents la possibilité d'exprimer des opinions ou des commentaires au sujet d'une demande d'approbation :

1. des modifications au règlement de zonage
2. des modifications au Plan officiel
3. des plans de lotissement ou de copropriété.

Ces réunions publiques ont généralement lieu et sont généralement prévues pendant les réunions des Comités permanents de l'infrastructure, de la planification et des services publics, avec un préavis donné aux résidents immédiats. En vertu de la Loi sur l'aménagement du territoire, si vous n'exprimez pas votre point de vue lors de la réunion publique ou par écrit au Service du Secrétaire de maire avant ou pendant la réunion publique, la Commission des affaires municipales de l'Ontario (CAMO) peut refuser votre demande de renvoi (opposition) ou rejeter l'ensemble ou une partie de votre appel sans tenir de réunion. À la lumière de ces informations, aucune demande de délégation portant sur tout aspect d'une modification du plan officiel, du règlement de zonage, ou des plans de lotissement ou de copropriété ne sera acceptée entre la conclusion d'une réunion publique et la dernière lecture du Règlement municipal.

Date de la demande *

6/3/2024



Date demandée pour la réunion de conseil *

6/12/2024



Nom du demandeur (et titre le cas échéant) *

Eric Collard, Directeur general

Organisation (le cas échéant)

Sentier recreatif Prescott-Russell

Adresse:

5083 chemin de comté 17

Téléphone:

6139789937

Courriel: *

info@sentierviatrail.com

Sujet de la présentation *

Bilan annuel

But de la présentation

- Des informations seulement
- Une demande de financement
- Une lettre d'appui
- Autre

REMARQUE : Si vous demandez une action du Conseil, décrivez ici clairement ce que vous demandez ci-dessous

Description de la demande au conseil

Passer de l'information sur le Sentier, bilan annuel

Nom de la ou les personne(s) faisant la présentation

Eric Collard

Fournirez-vous des documents d'appui

Oui

Non

Si oui, veuillez cocher les cases pertinentes

Une présentation PowerPoint

Une publication dans l'ordre du jour

Des documents à la réunion

Veuillez télécharger les documents pertinents

File Name



Annual Report Rapport annuel - Sentier récréatif PR 2023.pptx (1).pdf

1.5 MB

Exigences techniques requises

Projecteur

Autres

Si autres, précisez

Je comprends et j'accepte ces procédures pour les délégations, et j'accepte de les respecter. *

[Empty rectangular box for signature or stamp]

Merci

Nous communiquerons avec vous sous peu.